



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

**Aménagement de l'aire de campings cars - convention avec
l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic archéologique**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050227

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'instruction d'une demande d'autorisation de travaux, préalable à l'enlèvement de clôtures pour l'aménagement de l'aire de camping-cars, a donné lieu à un arrêté pris par M. le Préfet de Région, en date du 9 mars 2005, au motif que le site concerné, rue de Bessac, est inclus dans le quartier majeur de la partie antique de la ville.

Cet arrêté, suivant l'article 28, alinéa 2 du décret n° 2004- 490 du 3 juin 2004, prévoit les conditions de réalisation d'un diagnostic archéologique et désigne l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), établissement public national à caractère administratif, comme Maître d'Ouvrage missionné pour réaliser cette opération.

Les modalités d'intervention de l'INRAP ainsi que les droits et obligations des deux parties doivent faire l'objet d'une convention, dont projet ci-annexé, avec la Ville de Niort.

Aux termes de l'opération de diagnostic, dont la durée prévue est de 3 à 5 jours, un rapport sera dressé par l'INRAP et transmis à M. le Préfet de Région. Celui-ci fera part de ses conclusions à la ville de Niort. Le cas échéant, il pourra prescrire une fouille préventive.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire de Niort à signer la convention ci-annexée

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)